
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 octobre 2020 à 19 h 30
777, boul. Marcel-Laurin**

CA20 08 0444

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue virtuellement, le mardi 6 octobre 2020, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

CA20 08 0445

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 octobre 2020.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 octobre 2020.

À 20h00, la séance ordinaire est ajournée en conformité avec l'article 326 de la Loi sur les cités et villes;

À 20h36 reprise de la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement du mardi 6 octobre 2020 ajournée à 20h00.

ADOPTÉ.

CA20 08 0446

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2020.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2020 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA20 08 0447

La première période des questions du public débute à 19h37.

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Stella Mylonakis, H4R 3M2 (stella.mylonakis@live.com):

Madame mentionne que ses enfants fréquentent l'école du Trésor-du-Boisé. Elle-même ainsi que plusieurs parents du secteur craignent pour la sécurité de leurs enfants qui traversent l'intersection des Outardes et Cavendish pour aller à l'école. Plusieurs enfants, certains aussi jeunes que 6 ans, qui se rendent à l'école à pied doivent traverser ce coin dangereux.

Plus spécifiquement, elle souligne qu'il n'y a pas de brigadier à cette intersection achalandée. De plus, elle précise avoir fait plusieurs demandes à cet effet au cours des deux dernières

années. Cependant, l'autre intersection principale sur Ernest-Hemingway et Cavendish à un brigadier.

Madame demande si le Conseil peut prendre les actions nécessaires pour mettre un brigadier en place ou pour intervenir auprès des instances responsables pour assurer l'attribution d'un brigadier pour l'école ?

Réponse (Alan DeSousa) : Merci pour votre question Mme Mylonakis. Il faut tout d'abord souligner que le réseau des brigadiers scolaires relève directement des autorités du Service de police de la Ville de Montréal. C'est ce dernier qui détermine les endroits où les brigadiers seront postés en priorité et en fonction des critères qu'il a établis.

Ceci étant dit, nous connaissons bien le secteur autour de l'école Trésor-du-Boisé car, lors de son ouverture il y a maintenant 5 ans, nous avons effectivement remarqué des problèmes de partage de la route entre les enfants et les automobilistes.

Nos services ont alors déployé, en collaboration avec l'école et aussi avec le Service de police, des mesures pour minimiser les risques. Un brigadier avait ainsi été assigné à cette école à la suite de nos demandes répétées. Nous avons également mis en place de nombreuses mesures pour ralentir la vitesse.

Nos efforts se sont poursuivis avec le lancement cette année encore d'une campagne de sécurité autour des écoles et en particulier autour de l'école Trésor-du-Boisé. Soulignons aussi que la programmation des feux à l'intersection du boulevard Cavendish et de la rue des Outardes a été modifiée à l'ouverture de l'école avec l'ajout de feux exclusifs aux piétons.

Plus récemment, la durée du feu vert sur la rue des Outardes a été augmentée pour réduire les manœuvres dangereuses de certains automobilistes, comme le passage au feu rouge. Pour revenir à votre question sur l'intersection Cavendish et des Outardes, nous avons effectivement fait part au SPVM de notre souhait de voir s'ajouter un brigadier cet endroit. Toutefois, en raison de la pandémie nous n'avons pas reçu de réponse favorable. Nous nous engageons à relancer notre demande.

Monsieur Jean-François Patenaude Monette, 2174 rue Kenneth-Patrick (ifpmonette@hotmail.com)

M. Patenaude-Monette nous a écrit concernant un problème de feux de circulation et de non-respect du code de la sécurité routière qui causent un problème de circulation automobile au coin des boulevards Henri-Bourassa et Marcel-Laurin le soir à l'heure de pointe. Il nous interpelle précisément concernant les voitures qui bloquent de façon systématique l'intersection. M. Patenaude-Monette est découragé par ce problème qui se produit jour après jour depuis plusieurs années et qui pourrait être réglé possiblement avec une légère modification des feux de circulation à cette intersection. Dans une lettre adressée à l'arrondissement, M. Patenaude donne de nombreux détails et il s'attend à un suivi de notre part.

Réponse (A. DeSousa) : L'Arrondissement est conscient de la problématique que vous soulevez et nous travaillons de concert avec les services centraux afin de remédier à la situation. La programmation des feux de circulation relève des services centraux de la Ville de Montréal. La problématique de congestion et de blocage de l'intersection est induite par le nombre important de véhicules se dirigeant vers le nord en période de pointe de l'après-midi. Cette situation est amplifiée par la présence des travaux sur le boulevard Laurentien où seulement une seule voie est disponible en direction nord entre le viaduc et la rue de Louisbourg. Nous prenons bonne note de la proposition faite dans votre courriel et elle sera analysée afin de valider sa faisabilité. Ce processus d'analyse pourra toutefois prendre plusieurs semaines.

Mrs Christine Homonko, 205, rue St-Aubin(chomonko@bmoran.ca)

Mrs Homonko wants to know what is being done to control and prevent the constant traffic on Bourdon, St-Aubin and Tait streets by heavy trucks? She points out that this situation has been ongoing since the beginning of the summer. The trucks come by all day, starting at 6AM and stopping over 12 hours later. This takes place from Monday to Saturday.

Response (A. DeSousa): Mrs. Homonko. I know you raised this issue some time ago. The problem of the passage of trucks on local streets seems to be punctual. During the site visits by our teams between September 11 and 23, there were no trucks in the places you mentioned. Signage to prohibit the passage of trucks in

transit is installed in accordance with the standards of the Ministry of Transport. However, we will remain vigilant and will continue our surveillance in the sector.

She also wants to know why, if the city of Montreal does not recycle #6 Styrofoam containers, are restaurants, grocers, butchers, etc. allowed to use them? Why are they not obliged to use reusable or biodegradable containers?

Response (A. DeSousa): Adopted in August 2020, Montréal agglomeration's waste management master plan for 2020-2025 aims to achieve zero waste by 2030. One of the priority actions under this plan entails prohibiting single-use plastic containers containing No. 6 plastics at retail stores and restaurants for takeaway and for on-site consumption. The Ville de Montréal's "Service de l'environnement" has been mandated to develop a strategy for reducing non-recyclable plastic use, and regulations will comprise one of its components. Studies are in progress to determine the impact of non-reusable alternative solutions. In fact, biodegradable containers risk impacting recyclable sorting centres and composting facilities in addition to generating greenhouse gas emissions when landfilled.

The pandemic also obstructed the acceptance by retailers of reusable containers provided by citizens. An agency that works in close collaboration with the "Direction de la santé publique de Montréal" is presently developing a guide of ecofriendly practices for retail businesses.

For your information, Ville de Montréal is providing No. 6 plastics recovery bins at two of its "écocentres" (LaSalle and Saint-Laurent) so the items can be forwarded to a specialized recycling facility. No. 6 plastics are not accepted for curbside selective collection due to their light weight, which impedes the sorting chain and contaminates other recyclable materials.

Monsieur Achraf Al Harrak, 46-1760, rue Decarie H4L 3N3 (achraf.alharrak@gmail.com)

Monsieur veut savoir comment l'arrondissement compte remédier à la montée des prix loyer dans Saint-Laurent ?

Réponse (A. DeSousa) : La fixation du prix des loyers n'est malheureusement pas sous la juridiction des municipalités. Toutefois, je vous invite à prendre connaissance des recommandations que la Régie du logement, organisme qui relève du gouvernement du Québec. Celle-ci suggère annuellement aux propriétaires un pourcentage d'augmentation moyen des loyers selon divers critères qui sont réglementés. Sachez toutefois que vous avez un droit de refus si vous considérez que votre augmentation est démesurée. La Régie du logement met à votre disposition des outils pour vous aider. N'oubliez pas que la Régie du logement demeure un tribunal et ne pourra prendre position pour votre propriétaire ou pour vous avant d'avoir entendu les deux parties.

Madame Fatiha El Feninat et Monsieur Cheick Oulare, 5-247, Carré Benoît (fatiha.elfeninat@yahoo.ca)

Les citoyens soulignent demeurer dans le secteur du Carré Benoît depuis une dizaine plusieurs années, mais constatent qu'il devient difficile d'y vivre parce que les conducteurs de véhicules roulent à grande vitesse et qu'aucune limite de vitesse n'est imposée. Ils ajoutent que les enfants ne sont pas en sécurité. Ces citoyens demandent 3 choses :

- 1) Est-ce possible d'imposer une vitesse de moins de 20km/h dans ce secteur ?
- 2) De placer des dos-d'âne pour ralentir ceux qui roulent vite ?
- 3) De surveiller certaines activités en soirée de la fin de semaine ?

Réponse (A. DeSousa) : *En date du 6 octobre, une réunion a eu lieu avec les représentants de la RUI Place Benoît et leurs partenaires. Lors de cette réunion, les aspects soulevés dans vos questions ont été abordés, soit la sécurité des riverains, la vitesse des automobilistes et les différents types d'aménagements. De plus, plusieurs éléments tels que des réaménagements géométriques, le marquage de la chaussée et la signalisation ont été évalués de manière provisoire. Le but étant de bonifier la sécurité routière au niveau de la Place Benoît. Il est important de souligner que les différents participants se sont entendus sur le fait que des réunions subséquentes auront lieu afin d'assurer le suivi du dossier.*

Monsieur Du Hoa, H4K1P2 (xuanhoa.du@gmail.com)

Mr. Du Hoa wants to know how the city plan to improve the safety for pedestrians in the heated development areas such as the corner of Laurentien and Keller near Bois-Franc train station where the pedestrian lights, corridor for walking and snow removal are being negligent.

Response (A. DeSousa): *The borough of Saint-Laurent adopted a Pedestrian Master Plan in early September. Many actions will be taken in upcoming years in order to improve pedestrian safety including some actions on Keller Street. Unfortunately, the intersection of Laurentien Boulevard and Keller Street is not situated in the borough of Saint-Laurent. We would invite you to contact the borough of Ahuntsic-Cartierville for that specific inquiry.*

Réponse (F. Miele) : *ajoute que les travaux majeurs en cours auront des impacts pour encore plusieurs semaines cette année et au courant de l'an prochain. Nous avons une collaboration avec l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville afin de réduire les inconvénients pour les automobilistes et les piétons.*

CA20 08 0448

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1204500021) :

CONSIDÉRANT	que dans 75% des incendies mortels, l'avertisseur de fumée était soit inexistant, soit débranché, soit hors d'usage ;
CONSIDÉRANT	que les incendies liés aux articles pour fumeurs et aux chandelles occasionnent plus de décès au Québec que tout autre type d'incendie ;
CONSIDÉRANT	que ces incendies peuvent être évités dans la majorité des cas par l'adoption de comportements plus prudents ;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 4 au 10 octobre 2020, Semaine de la prévention des incendies dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce sixième jour du mois d'octobre deux mille vingt.

CA20 08 0449

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1204500022) :

CONSIDÉRANT	que toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent ;
CONSIDÉRANT	l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population : INFORMER, ÉDUQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET À LA DÉTENTE ;
CONSIDÉRANT	que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance ;
CONSIDÉRANT	que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens ;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 17 au 24 octobre 2020, Semaine des bibliothèques publiques dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce sixième jour du mois d'octobre deux mille vingt.

CA20 08 0450

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1204500020) :

- CONSIDÉRANT que la réduction des déchets est souhaitable au plan économique, notamment par la création d'emplois durables dans les entreprises qui œuvrent dans la gestion écologique des matières résiduelles ;
- CONSIDÉRANT que la réduction des déchets produits est souhaitable au plan environnemental, notamment en ce qui concerne la santé, la protection du milieu naturel, la salubrité publique et l'amélioration de la qualité de vie ;
- CONSIDÉRANT l'importance pour les autorités municipales de développer un plan de gestion des matières résiduelles ;
- CONSIDÉRANT la nécessité d'associer tous les citoyens et toutes les citoyennes à l'effort de réduction des déchets afin d'améliorer l'environnement et, par le fait même, leur qualité de vie ;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 17 au 25 octobre 2020, **Semaine québécoise de réduction des déchets**, et j'invite tous les citoyens et toutes les citoyennes à participer en grand nombre à des activités concrètes de réduction, de réutilisation, de recyclage et de compostage des matières résiduelles.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce sixième jour d'octobre deux mille vingt.

CA20 08 0451

Soumis sommaire décisionnel numéro 1208189002 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Section service à la clientèle de la Division des communications et des relations avec les citoyens, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions.

ADOPTÉ.

CA20 08 0452

Soumis sommaire décisionnel numéro 1203058012 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de réfection du terrain de basketball et pour l'irrigation du terrain de soccer du parc Noël-Nord – Soumission 20-011.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Gestion S. Forget inc.	368 897,29 \$
Les Pavages D'Amour inc.	418 486,01 \$
Techniparc (9032-2454 Québec inc.)	491 796,56 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Gestion S. Forget inc.** le contrat, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **368 897,29 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 20-011;
- 2.- D'autoriser une dépense de **25 822,81 \$** à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense de **14 755,89 \$** à titre de budget d'incidences;
- 4.- D'autoriser une dépense totale de **409 475,99 \$** pour les travaux de réfection du terrain de basketball et pour l'irrigation du terrain de soccer du parc Noël-Nord;
- 5.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0453

Soumis sommaire décisionnel numéro 1202298002 relatif à une dépense additionnelle pour les communications cellulaires et GPS pour l'année 2020.

ATTENDU la résolution numéro CA20 080124 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 3 mars 2020 octroyant un contrat à la firme Rogers communications inc. pour les communications cellulaires et GPS couvrant l'année 2020, sous entente-cadre de Montréal 1137408;

ATTENDU que la pandémie causée par la Covid-19 et le confinement en découlant, lequel a débuté en mars 2020 a fait en sorte que les commandes de transferts de lignes ont été impossibles pendant plusieurs mois;

ATTENDU que les sommes prévues initialement sont insuffisantes pour le transfert des lignes cellulaires, lequel est planifié depuis le début de l'année 2020 ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 30 000 \$ pour les communications cellulaires et GPS pour l'année 2020;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0454

Soumis sommaire décisionnel numéro 1200299011 relatif à un soutien financier à deux organismes, dans le cadre de l'édition 2020 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2018 - 2021). Approuver les projets de convention à cet effet. Autoriser le directeur Culture, Sports, Loisirs et Développement social à signer les conventions.

ATTENDU que l'arrondissement encourage les organismes du milieu à s'investir dans les zones d'intervention prioritaires identifiées par l'arrondissement;

ATTENDU que les projets retenus interviendront auprès des jeunes vivant dans les quatre zones prioritaires, soit les secteurs Hodge-Place Benoit, Crevier-Norgate, Chameran et Ward-Gold;

ATTENDU que les types d'intervention et les activités offertes poursuivent l'objectif d'être de qualité, accessibles, diversifiés et adaptés aux besoins des jeunes de 12 à 30 ans, en complémentarité et en concertation avec les milieux de vie.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un soutien financier de 32 237 \$ à deux organismes (Rue Action Prévention Jeunesse et Carrefour Jeunesse Emploi St-Laurent), dans le cadre de l'édition 2020 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans;
- 2.- D'approuver les conventions s'y rattachant;

- 3.- D'autoriser le directeur de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social à signer ces conventions;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0455

Soumis sommaire décisionnel numéro 1200299013 relatif à un soutien financier de 10 000 \$ au Centre communautaire Bon Courage.

ATTENDU que le Centre communautaire Bon Courage de Place Benoit a pour mission d'accompagner et de soutenir les résidents de Place Benoit et de ses environs afin d'améliorer leurs conditions de vie et de prendre en charge leur devenir;

ATTENDU que la période de confinement a grandement fragilisé ces enfants qui n'avaient pas nécessairement toutes les conditions propices à l'enseignement en ligne;

ATTENDU que le nombre d'enfants bénéficiant de l'aide aux devoirs au CCBC a doublé avec la crise sanitaire et sociale (30 enfants en 2019, 60 en 2020);

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un soutien financier de 10 000 \$ au Centre communautaire Bon Courage de Place Benoit;
- 2.- D'approuver la convention relative à l'aide aux devoirs;
- 3.- D'autoriser le directeur Culture, Sports, Loisirs et Développement social à signer la convention;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0456

Soumis sommaire décisionnel numéro 1207220015 relatif au rejet des soumissions pour le contrôle et l'extermination d'insectes nuisibles et de rongeurs pouvant se trouver dans les bâtiments publics, les parcs, les espaces verts et le réseau d'égouts et visant à autoriser le retour en appel d'offres public - Demande de soumissions numéro 20-18301.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Orkin Canada corporation	138 311,48 \$

ATTENDU que le montant de la soumission est de 35,86 % supérieur à l'estimation produite par nos services;

ATTENDU que l'écart entre l'estimation et la soumission nous oblige à ne pas octroyer le présent contrat;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De rejeter les soumissions pour le contrôle et l'extermination d'insectes nuisibles et de rongeurs pouvant se trouver dans les bâtiments publics, les parcs, les espaces verts et le réseau d'égouts - Demande de soumissions numéro 20-18301;
- 2.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à retourner en appel d'offres public.

ADOPTÉ.

CA20 08 0457

Soumis sommaire décisionnel numéro 1206322002 relatif à une entente de développement à intervenir avec 9376-9727 Québec inc. (le Promoteur) concernant la constitution d'une servitude et la cession d'un terrain pour les propriétés situées aux 205 et 305, boulevard Marcel-Laurin et aux 208 et 308, rue Crevier.

ATTENDU que la signature de l'entente entre la Ville de Montréal et le Promoteur bénéficierait non seulement aux futurs résidents du site, mais aussi aux citoyens des quartiers environnants;

ATTENDU la nécessité de constituer une servitude de passage public pour piétons et cyclistes en faveur de la Ville de Montréal afin d'assurer la bonification et la pérennité du réseau cyclable;

ATTENDU que ce lien cyclable est inscrit au Plan Vélo 2019 de l'arrondissement de Saint-Laurent et permettra de créer un lien entre le boulevard Marcel-Laurin et la station de métro Du Collège;

ATTENDU que le Promoteur signera une « Promesse de cession » simultanément à la signature de la présente entente de développement, et ce, à titre gratuit;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver l'entente de développement à intervenir avec 9376-9727 Québec inc. concernant la constitution d'une servitude et la cession d'un terrain pour les propriétés situées aux 205 et 305, boulevard Marcel-Laurin et aux 208 et 308, rue Crevier;

ADOPTÉ.

CA20 08 0458

Soumis sommaire décisionnel numéro 1207907002 relatif à une dépense additionnelle pour un mandat supplémentaire en services d'ingénierie afin de compléter les plans et devis de conception d'une rue partagée aux normes du ministère du Transport du Québec (MTQ), pour la deuxième phase temporaire du projet Programme d'implantation de rues partagées et piétonnes (PIRPP) de la rue Decelles.

ATTENDU la résolution numéro CA19 080426 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 3 septembre 2019, octroyant un contrat à la firme Atelier Civiliti inc. pour les services professionnels de conception, plans et devis et surveillance de chantier dans le cadre de la deuxième phase d'aménagement temporaire sur la rue Decelles;

ATTENDU que les sommes initialement prévues sont insuffisantes pour respecter les normes du MTQ en matière de rue partagée;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 29 312,88 \$ à Atelier Civiliti inc., pour un mandat supplémentaire en services d'ingénierie afin de compléter les plans et devis de conception d'une rue partagée aux normes du ministère du Transport du Québec, pour la deuxième phase temporaire du projet Programme d'implantation de rues partagées et piétonnes (PIRPP) de la rue Decelles;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0459

Soumis sommaire décisionnel numéro 1202410001 visant à autoriser des virements budgétaires à la suite du report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2019 non réalisées.

ATTENDU que l'administration municipale a consenti à ce que les budgets des arrondissements non utilisés au 31 décembre 2019 relatifs aux dépenses d'immobilisations soient reportés en 2020;

ATTENDU que les 20 et 23 avril 2020, le conseil municipal (CM20 0408) ainsi que le conseil d'agglomération (CG20 0218) autorisaient le report des dépenses non réalisées en 2019

comme budget additionnel au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020 des arrondissements;

ATTENDU que les virements budgétaires, de l'ordre de 16 963 000 \$, doivent être effectués afin d'assurer le financement des projets 2019 et 2020, qui sont, pour la plupart, en voie de réalisation;

ATTENDU qu'un montant de 162 000 \$ sera conservé pour la réalisation de projets ultérieurement, et ces derniers seront définis dans le cadre de la planification annuelle du PTI 2021-2023 de l'arrondissement de Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser des virements de crédits pour un montant total de 16 963 000 \$, à la suite du report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2019 non réalisées, le tout conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0460

Soumis sommaire décisionnel numéro 1207220011 relatif à la signature du projet de convention entre l'arrondissement de Saint-Laurent et les YMCA du Québec et à l'octroi d'une contribution financière pour le projet C-Vert 2020-2021.

ATTENDU que depuis 2009, le Conseil d'arrondissement autorise ce partenariat qui est mené par les YMCA du Québec, le Secrétaire à la Jeunesse du Québec et d'autres partenaires locaux;

ATTENDU que C-Vert bénéficie également du soutien financier de partenaires corporatifs par le biais de la Fondation des YMCA du Québec;

ATTENDU l'importance accordée au projet C-Vert par l'arrondissement, qui se reflète par le soutien continu de l'Éco-quartier de Saint-Laurent qui offre sa collaboration aux divers projets proposés par les jeunes eux-mêmes;

ATTENDU que la contribution financière de l'arrondissement au projet C-Vert est justifiée par la portée éducative et mobilisatrice auprès des jeunes d'un groupe d'âge où peu d'initiatives environnementales sont entreprises;

ATTENDU que le projet C-Vert permet à des jeunes et développer leur implication, leur engagement et leur aptitude en écocitoyenneté, se traduisant par une meilleure connaissance des organismes environnementaux locaux ainsi qu'une augmentation des heures de bénévolat dans la communauté;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un soutien financier de 15 000 \$ aux YMCA du Québec pour la réalisation de son projet annuel C-Vert, édition 2020-2021;
- 2.- D'autoriser la signature du projet de convention entre l'arrondissement de Saint-Laurent et YMCA du Québec;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0461

Soumis sommaire décisionnel numéro 1207220012 visant à autoriser l'organisme VertCité, dans le cadre du programme Éco-quartier Saint-Laurent 2018-2020, à agrandir de 60 mètres carrés la superficie de la zone de biodiversité en gestion différenciée située dans le passage Boa au parc Painter de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU que le quartier Chameran est un quartier résidentiel fortement enclavé compris entre les boulevards Jules-Poitras, de la Côte-Vertu et l'autoroute 15 (A-15), qui ne comporte que très peu d'espaces verts accessibles aux quelque 10 000 personnes qui y résident;

ATTENDU que l'agrandissement de 60 mètres carrés sera effectué de part et d'autre de la zone actuelle de 30 mètres carrés qui longe le sentier du passage Boa. Pour ce faire, un agrandissement de 30 mètres carrés s'effectuera à la section exploratoire existante qui est composée de plantes indigènes attirant les pollinisateurs et laissée en libre développement. Le résidu de 30 mètres carrés d'agrandissement sera quant à lui consacré à la plate-bande déjà existante de 15 mètres carrés qui est entretenue selon le modèle de coupe différenciée;

ATTENDU que cette initiative répond à divers axes d'intervention identifiés dans le plan concerté de la RUI ainsi qu'aux besoins exprimés par la population de Chameran lors des ateliers de consultation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser l'organisme VertCité, dans le cadre du programme Éco-quartier Saint-Laurent 2018-2020, à agrandir de 60 mètres carrés la superficie de la zone de biodiversité en gestion différenciée située dans le passage Boa au parc Painter;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0462

Soumis sommaire décisionnel numéro 1200299012 relatif à une demande de subvention de l'école Le Sommet pour la poursuite des programmes spécialisés en développement scolaire et social offerts pour l'année 2020.

ATTENDU les critères de notre Politique de soutien et de reconnaissance actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une aide financière de 300 \$ à l'école Le Sommet pour la poursuite des programmes spécialisés en développement scolaire et social pour l'année 2020;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0463

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1203984010).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 27 août et le 30 septembre 2020, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA20 08 0464

Soumis sommaire décisionnel numéro 1200664004 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

- 1.- D'autoriser les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, ont participé aux événements suivants :

Conférence sur les collectivités durables organisée par la Fédération canadienne des municipalités (FCM), du 20 au 22 octobre 2020, en format virtuel.

Frais d'inscription pour M. DeSousa (70 \$ plus taxes) : **80,48 \$**

- 2.- D'imputer les dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0465

Soumis sommaire décisionnel numéro 1203768007 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2125, rue Ward dans la zone H15-118 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'une habitation multifamiliale dont l'allée véhiculaire ne respecte pas toutes les normes applicables.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De retirer la demande de dérogation mineure demandée à la suite d'un ajustement du projet conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉ.

CA20 08 0466

Soumis sommaire décisionnel numéro 1203768005 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 855, rue Beaulac ayant pour objet la construction d'un bâtiment commercial dont le nombre d'étage qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter cette demande de dérogation mineure dans l'attente d'une proposition bonifiée.

ADOPTÉ.

CA20 08 0467

Soumis sommaire décisionnel numéro 1203768009 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3075, boulevard Thimens dans la zone B11-008 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'une clôture ou d'un muret en cour avant dont la hauteur est supérieure au maximum autorisé et l'installation d'une génératrice et d'un réservoir de CO₂ à l'extérieur en cour avant donnant sur le boulevard Cavendish, alors que la réglementation exige une localisation en cour arrière ou sur le toit.

ATTENDU qu'au point 5 a) du procès-verbal de la séance tenue le 11 août 2020, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20200801);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 16 septembre 2020 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3075, boulevard Thimens dans la zone B11-008 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet

l'installation d'une clôture ou d'un muret en cour avant dont la hauteur est supérieure au maximum autorisé et l'installation d'une génératrice et d'un réservoir de CO2 à l'extérieur en cour avant donnant sur le boulevard Cavendish, alors que la réglementation exige une localisation en cour arrière ou sur le toit le tout, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 11 août 2020 et sur les plans modifiés en date du 21 septembre 2020.

L'écran dissimulant les équipements installés à l'extérieur en cour avant, est constitué d'une clôture ornementale en aluminium de couleur pâle et de type « Titan Design 100 % » ou « Venetian Design 100 % »

ADOPTÉ.

CA20 08 0468

Le règlement numéro RCA08-08-0001-129 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1207602002).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 30 juin 2020 le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (CA20 080342);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-129 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA20 08 0469

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-130 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1208433008).

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-130 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique écrite de 15 jours débutant le 7 octobre 2020 ainsi qu'à une présentation publique par webinaire le lundi 26 octobre 2020, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA20 08 0470

Le conseiller Jacques Cohen donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement numéro RCA08-08-0001-130 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage de façon à créer la nouvelle zone C08-080 et de modifier le titre de l'article 8.26.8.

(RCA08-08-0001-130 - 1208433008)

ADOPTÉ.

CA20 08 0471

Soumis sommaire décisionnel numéro 1205208007 relatif à l'acceptation d'un paiement aux fins de frais de parcs, représentant 10% de la valeur réelle du lot 1 984 370 suite à une demande de permis de construction.

ATTENDU le permis de démolition pour le duplex existant ayant les numéros civiques 1270-1272, rue Barré (3001762575);

ATTENDU que la superficie du lot est de 395,8 mètres carrés et que ce projet de redéveloppement prévoit la démolition du duplex isolé existant (Décision 2020-03), puis la construction d'un triplex isolé avec un logement additionnel au sous-sol. Les numéros civiques 1270-1272-1274-1276, rue Barré seront attribués au projet;

ATTENDU que la demande de permis de construction (3002164195) est en cours d'analyse;

ATTENDU que ce projet constitue un projet de redéveloppement selon le règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, car le projet propose la création de plus de deux logements. En effet, le nouveau bâtiment proposé est un triplex avec un logement additionnel au sous-sol (4 logements proposés);

ATTENDU que le propriétaire n'a pas fait de proposition concernant la cession de terrain à des fins de parc;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter un paiement aux fins de frais de parcs, représentant 10% de la valeur réelle du lot 1 984 370 suite à une demande de permis de construction.

ADOPTÉ.

CA20 08 0472

Le règlement numéro 878-47 modifiant le règlement 878 sur la sécurité routière est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel 1202839017).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2020, le projet de règlement numéro 878-47 a été présenté et déposé (CA20 080429);

ATTENDU qu'à cette même séance, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé le règlement numéro 878-47 modifiant le règlement 878 sur la sécurité routière (CA20 080430);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro 878-47 modifiant le règlement 878 sur la sécurité routière.

ADOPTÉ.

CA20 08 0473

Soumis sommaire décisionnel numéro 1205214011 relatif à une nomination au poste de chef de section, opérations travaux publics à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie à la Direction des travaux publics.

ATTENDU la création du poste de chef de section, opérations travaux publics à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie à la Direction des travaux publics et le concours qui a été affiché du 4 février au 24 février 2020 (SLA-20-CONC-216710-CRÉATION).

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de chef de section, opérations travaux publics à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie à la Direction des travaux publics.

ATTENDU la résolution numéro CA20 080387 adoptée par le conseil d'arrondissement en date du 4 août 2020;

ATTENDU qu'à la suite de discussions intervenues avec l'arrondissement Ville-Marie, il a été décidé de modifier, au 12 septembre 2020, la date d'entrée en fonction de monsieur Hugo Laroche;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'abroger la résolution CA20 080387 adoptée par le conseil d'arrondissement le 4 août 2020;
- 2.- De nommer Hugo Laroche (matricule 100090690) au poste de chef de section, opération travaux publics à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie à la Direction des travaux publics (poste 82135 – emploi 216710 - SBA 266210), à compter du 12 septembre 2020. Les conditions de travail sont celles prévues à la Politique de dotation de la Ville et Conditions de travail des cadres de la Ville.

ADOPTÉ.

CA20 08 0474

Soumis sommaire décisionnel numéro 1205214017 relatif à un embauche temporaire à un poste de conseillère en ressources humaines à la Direction des services administratifs et du greffe - Division des ressources humaines de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'en prévision d'un départ en congé de maternité d'une conseillère de l'équipe des ressources humaines, un affichage a été effectué du 13 juillet au 3 août 2020, tant à l'interne qu'à l'externe, sous la responsabilité de la Division des ressources humaines de l'arrondissement Saint-Laurent (SLA-20-TEMP-211480-76711);

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De procéder à l'embauche temporaire de Mélanie Girard (matricule 100283037) au poste de conseillère en ressources humaines, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe (poste 76711 – emploi 211480 - SBA 326710). La date d'entrée en fonction reste à être déterminée. S'appliqueront également, les conditions des cadres de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

CA20 08 0475

Soumis sommaire décisionnel numéro 1205214018 relatif à une nomination à un poste de conseiller en aménagement à la Division de l'urbanisme, de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ATTENDU qu'afin de le combler le poste permanent de conseiller en aménagement, créé au budget 2020, un affichage a été effectué du 15 juillet au 24 juillet 2020 (SLA-20-CONC-402860-81369) sous la juridiction du Service central des ressources humaines.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer de façon permanente, monsieur Yan Chambers (100188912), au poste de conseiller en aménagement (poste : 81369 / emploi : 402860 / SBA : 346149) à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter du 10 octobre 2020, aux salaire et conditions de travail prévus à la Convention collective du Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal (SPPMM).

ADOPTÉ.

CA20 08 0476

Soumis sommaire décisionnel numéro 1205214019 relatif à une nomination à un poste d'agent système de gestion, à la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs et du greffe.

ATTENDU qu'un poste permanent d'agent système de gestion est devenu vacant à la suite du départ de son détenteur pour une promotion permanente dans un service de la Ville;

ATTENDU que le poste a été affiché du 16 au 30 juillet 2020 (SLA-20-CONC-433810-73519) sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Abdelkrim Harfouche (100280715) au poste d'agent de système de gestion (poste : 73519 – emploi : 433810 – SBA : 308090) à la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs et du greffe, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal (SPPMM). Sa date d'entrée en fonction reste à confirmer.

ADOPTÉ.

CA20 08 0477

Soumis sommaire décisionnel numéro 1205214016 relatif à la création d'une banque d'heures de préposé aux travaux généraux à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la création d'une banque d'heures équivalant à 1 440 heures de la banque d'heures temporaire de préposé aux travaux généraux (600530) se terminant le 31 décembre 2020 à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics;

ATTENDU que le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent est en constant accroissement;

ATTENDU qu'une augmentation du nombre de secteurs de chargement, de déblaiement trottoir et d'épandage trottoir est nécessaire afin de réduire le nombre de kilomètres par secteur et ainsi assurer un service en continu;

ATTENDU que l'ajout de secteurs nécessitera des ressources additionnelles;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De créer une banque d'heures équivalant à 1 440 heures dans la fonction de préposé aux travaux généraux (600530) se terminant le 31 décembre 2020, à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

CA20 08 0478

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil

Les affaires nouvelles suivantes sont soumises à la présente séance :

- **Le conseiller Aref Salem** mentionne que la deuxième vague malheureusement attendue de la Covid nous lance un message de soutenir encore plus fort la population. Nos services municipaux doivent rapidement s'adapter pour faire face à cette nouvelle réalité. Il ne faut pas laisser tomber et on doit tenir le cap, car nous la verrons la fin de cette pandémie. Il faut faire attention aux consignes de santé et sécurité afin de passer à travers cette vague. Il faut faire attention à sa santé tant physique que mentale. Il souhaite du courage à tous les directeurs et directrices pour les durent semaines à venir.

Il se dit très fier du travail fait par tous pour l'adoption du budget dans ces conditions difficiles.

- **La conseillère Michèle D. Biron** souhaite une belle fête de l'Action de grâce à tous et rappelle de bien suivre les directives de distanciation, de lavage des mains et du port du masque, cela va faire la différence. Elle souligne la fête de l'Halloween qui s'en vient et dont personne ne peut dire si elle aura lieu alors qu'elle est si importante pour les enfants.

Elle a également une pensée particulière et sincère pour le peuple arménien, qui ayant déjà été la cible d'un génocide par le passé, est encore très menacé actuellement.

- **Le conseiller Jacques Cohen** se dit très heureux d'annoncer le nouveau parcours accessible sur les trottoirs et dans les parcs pour les propriétaires de chien dans le sud-ouest de l'arrondissement. Un parcours de 8 kilomètres identifié qui passe par le parc Marcel-Laurin et dans le quartier Bois-Franc. On y remarquera de nouveaux abreuvoirs et

distributrices de sacs à chien et des poubelles qui y ont été installés pour rendre l'expérience agréable pour tous. Il souhaite une joyeuse Action de grâce et bonne fête du Souccot pour la communauté juive et bon congé pour ceux qui ne célèbrent pas de fêtes religieuses.

- **Le conseiller Francesco Miele** joint sa voix à celle de ses collègues pour souhaiter à tous une belle Action de grâce. Il mentionne que nous devons être reconnaissants pour avoir passé à travers cette dure année où plusieurs sont disparus. Il rappelle qu'il ne faut pas rester cloîtré dans son domicile, mais qu'il faut sortir et prendre de l'air, car sortir n'est certes pas interdits et faites-vous du bien en restant en contact avec vos proches et votre famille. Il lance également un appel à toute personne qui connaît des personnes seules de prendre le temps de leur donner un coup de fil quelques fois par semaine pour que ces personnes se sentent moins seules. Les moyens de communication sont là.
- **Le maire Alan DeSousa** offre ses meilleurs souhaits à la communauté juive qui va célébrer la Souccot, meilleurs vœux pour l'Action de grâce et il y a beaucoup de raison pour être content d'être ici. Pour l'Halloween, il souligne qu'il est encore trop tôt pour la prise d'une décision, mais assure un suivi de ce dossier pour le conseil de l'arrondissement.

Il tient à rappeler le souvenir de Claude Normandeau un grand bâtisseur de Saint-Laurent et un personnage important pour le Technoparc de Saint-Laurent, qui est décédé récemment. Il a fait partie des premiers bâtisseurs dès le début du développement du Technoparc. Il est en majeure partie responsable du grand succès de ce projet. Il est important de faire connaître publiquement les réalisations de ce grand homme.

En ce qui a trait à la deuxième vague de la Covid et la situation actuelle, il souligne avoir reçu une grande quantité de courriels à ce sujet et constate une différence importante entre la situation actuelle comparativement à ce qui s'est vécu au printemps. Il sent une certaine lassitude de la part des citoyens surtout avec l'hiver qui s'en arrive. Cela rend l'expérience plus difficile à faire passer et il avoue comprendre un peu le découragement des citoyens, mais il demande aux gens de ne pas perdre espoir et de tenir le coup. Il se dit convaincu que ses collègues du conseil ainsi que l'ensemble du personnel de l'arrondissement travailleront sans relâche pour assurer la sécurité de nos citoyens.

CA20 08 0479

La deuxième période des questions du public débute à 21h29

Aucune question n'a été posée

CA20 08 0480

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 21h30.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 novembre 2020.
